

Le 24 juin 2026

Objet : consultation pour la réalisation du projet de desserte forestière de Auzat à Paulhac sur la commune de VILLENEUVE D'ALLIER ;

-route forestière ; création sur 4840 ml

-places de dépôt ; 1800 m2

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier de consultation pour la réalisation de la voirie forestière sur la commune de Villeneuve d'allier composé comme suit :

1. Consultation

Chaque candidat doit répondre sur le cahier des charges du projet ci-joint. Il doit fournir les propositions de coût d'études pour les phases prédéfinies. Le cahier des charges sera complété et retourné signé.

~ Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter : Monsieur DIARD Frédéric — Maire de la commune de Villeneuve d'allier au 04 71 74 71 37.

2. Critères de sélection

Les critères de sélection seront les suivants : 60 % coût de la prestation et 40 % références et mémoire (qualité et pertinence du contenu de la proposition)

3. Réalisation de l'étude

A l'issue de la consultation, le candidat retenu sera invité à démarrer les études selon les phases établies du cahier des charges. Les travaux débiteront à la seule condition que tous les propriétaires concernés aient donné leur accord pour l'aménagement de la desserte forestière.

4. Présentation des offres

Les offres seront présentées et remises dans les conditions suivantes :

- . lieu de dépôt : Mairie de Villeneuve d'allier, le bourg 43380 Villeneuve d'allier
- . avec la mention Offre DE Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la voie forestière sur la commune de Villeneuve d'allier
- . Date limite de remise des offres sous pli cacheté : jeudi 20 juillet 17h00

Chaque offre sera remise contre récépissé ou transmise par tout moyen permettant d'en vérifier l'arrivée avant la date limite. Chaque candidat est responsable des délais d'acheminement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

Frédéric DIARD, Maire